

Règlement général de la course des Foulées pélistannaises 2021

Article 1 : Organisation

La course des foulées pélistannaises 2021 est programmée le 18 septembre 2021. Elle propose un parcours de 10kms exclusivement situé sur la commune de Pélistanne. L'objectif de l'événement est de permettre aux participants de s'oxygéner au sortir de cette période de crise sanitaire. Elle est organisée dans le strict respect des mesures sanitaires.

Article 2 : Parcours

Le parcours sera chronométré par la société KMS qui aura en charge la mise en œuvre de cette tâche dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le départ et l'arrivée ont lieu à proximité de la salle MALACRIDA située au 6430 Avenue Saint-Roch, 13330 Pélistanne. L'heure de départ est fixée à 18h00, sous le contrôle de l'équipe organisatrice.

Article 3 : Participants

Le parcours est ouvert aux coureurs. Il sera réalisé dans les limites imposées par les restrictions anti-Covid 19 en vigueur à la date de l'événement.

Pass sanitaire exigé pour tous les coureurs.

Conditions d'inscription: Etre né en 2005 et avant(cadets)

Les mineurs ne sont autorisés à participer qu'avec une autorisation parentale.

Article 4 : Inscription et consigne

L'inscription est réalisée via KMS, jusqu'au vendredi 17/09 à 22h, uniquement par internet afin de minimiser les contacts entre individus. Son coût est de 5 €.

Les coureurs devront fournir à l'inscription sur le site KMS une licence FFA,FSGT,UFOLEP, PASS RUNNING en cours de validité. Les coureurs non licenciés ou licenciés dans une autre fédération autre que celles indiquées ci-dessus devront fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de tous les sports ou de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an.

Les coureurs doivent obligatoirement avoir chargé le document demandé sur le site KMS avant le vendredi soir 22h pour pouvoir participer à la course. Seul un dossier d'inscription complet (paiement, certificat médical ou licence validés) permettra la récupération du dossard sur présentation de la carte d'identité.

Aucune consigne n'est organisée.

Article 5 : Dossard de participation

La remise des dossards aura lieu le samedi 18/09 à partir de 15h sur la zone de départ.

Cette procédure respectera les consignes sanitaires en vigueur et sera gérée par l'équipe organisatrice .

Article 6 : Ravitaillements

Un ravitaillement en eau est ouvert à mi-parcours (au km 5), il fera l'objet d'une attention particulière : en effet, aucun contact avec les participants, l'eau sera à disposition des participants sur des tables prévues à cet effet. Les gobelets respecteront les normes en vigueur pour la protection de l'environnement

Article 7 : Sécurité : santé et secours

La sécurité routière est assurée par des commissaires de courses (bénévoles et membres du CCFF de Pélistanne). Les secours sont assurés par les moyens classiques (appel au 15 ou au 18) supervisés par un médecin qui réalise localement un premier diagnostic dans le cas de problèmes médicaux survenant à une personne engagée dans l'événement. Un véhicule 4x4 est en alerte pour transporter au plus vite l'un des deux personnels de santé auprès du blessé.

Article 8 : Mesures anti-Covid 19

Une annexe spécifique « Protocole Sanitaire Covid 19 » accompagne ce règlement et doit être impérativement lue et acceptée avant de participer à l'événement. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire jusqu'au moment du départ et après l'arrivée définitive du participant. Le

principe retenu pour cet événement est la régulation des flux en stationnement sur la zone de départ et d'arrivée : cette dernière sera réalisée par une « team anti-Covid » (régulation de flux) composée de 10 personnes. Ce système est basé sur un système de « patrouille active » sur les zones de départ et d'arrivée.

Article 9 : Assurances

L'association des foulées Pélissannaises a fait établir une assurance pour protéger les participants contre des dommages ou accidents corporels qu'ils pourraient subir sur le parcours et dus à l'organisation. *Ceci n'exclut pas que chaque participant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile.*

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, pertes ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

Article 11 : Droit à l'image

Le participant autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 12 : Circulation sur le parcours

Les quatre roues et véhicules polluants sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité - santé et secours si nécessaires.

Article 13 : Approbation

La participation aux Foulées Pélissannaises 2021 implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement et de ses annexes.

Article 14 : Récompenses

La récompense est individuelle : seuls les trois premiers au scratch seront récompensés

Annexe au règlement

Protocole Sanitaire anti-Covid-19

Le référent Covid est Frédéric ZONCA (Président des foulées Pélissannaises - 0687680244-fredzonca@free.fr)

Il est recommandé à tous les participants de télécharger l'application « TAC » (Tous Anti Covid) et de l'activer sur la zone de l'événement et sur le parcours.

Une « Zone médicale COVID » est installée dans la zone exclusive de départ/arrivée des participants. Un médecin y est positionné.

Une Team« Anti-Covid » est créée et constituée de bénévoles. Elle est chargée de faire appliquer à TOUS, ce protocole Anti-Covid et les mesures barrières réglementaires.

Une cellule « veille Covid » reste active jusqu'au 2 octobre. Prévenir le référent ou son adjoint en cas de Covid avéré le jour J.

Aucun enregistrement d'inscription n'est prévu sur place le jour du départ. Assurez-vous de l'avoir fait par internet (via site KMS).

Les bénévoles et les accompagnants des participants portent le masque en toutes circonstances.

Un commentateur répète régulièrement les mesures anti-Covid-19 à respecter pendant la matinée.

Une zone de départ/arrivée exclusive pour les participants. Cette zone est rigoureusement organisée pour éviter les rapprochements entre individus et garantir les mesures barrières. Le masque est imposé dans cette zone, jusqu'au départ, puis après l'arrivée. Trois entrées armées par des bénévoles permettent le recensement (nom, prénom, Tel) des participants. Du gel hydro alcoolique est disponible à l'entrée de la zone exclusive, ainsi qu'à l'arrivée. Un stock de masques est prépositionné, notamment à l'arrivée, en cas de besoin. Une poubelle spécifique pour les masques est installée dans la zone exclusive.

Des files d'attente sont marquées au sol mais tout est fait pour qu'aucune attente ne se présente.

Aucun contact aux ravitaillements. Les ravitailleurs préparent leur stand avec des gants et utilisent le gel hydro alcoolique. Les participants prennent leur verre au passage, et le jettent, après désaltération, dans une poubelle prévue à cet effet.

Charte du coureur

Engagement post COVID 19 : Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement, en tant que coureur à la course de Pélissanne du samedi 18 septembre 2021 chacun s'engage à :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ, sur soi pendant la course et remise après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.

- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant la largeur de la chaussée autorisée.

- Ne pas cracher au sol.

- Se moucher dans un mouchoir à usage unique.
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.
- Respecter et laisser les lieux publics propres.

3. Ne pas entrer physiquement en contact avec d'autres participants.

4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, il participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie de la Covid-19 si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6. En cas de positivité à la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à sa participation pour savoir si la pratique des efforts intenses en compétition est possible.

7. Ne pas courir si apparition de symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8. Faire preuve de civisme en s'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9. Télécharger si possible et s'enregistrer sur l'application #TousAntiCovid préalablement à sa venue sur l'évènement.

Je m'engage à respecter le règlement et toutes ces règles x